

Paris, le 6 novembre 2020

Réponse de l'Afipa au hors-série de 60 millions de consommateurs daté de novembre-décembre 2020

L'Association française de l'industrie pharmaceutique pour une automédication responsable (Afipa) réagit à la publication du Hors-Série de 60 millions de consommateurs daté de novembre-décembre 2020 dont le ton alarmiste semble faire oublier le travail quotidien des autorités évaluatrices (ANSM, Haute autorité de santé) mais aussi des pharmaciens d'officine qui conseillent, dispensent et sécurisent chaque jour l'utilisation des médicaments de premier recours.

Nous estimons que de nombreux produits et entreprises pharmaceutiques ont été décrédibilisés en s'appuyant sur des informations partiales et erronées qui trompent les Français et nourrissent des peurs injustifiées vis-à-vis des produits de santé et de prévention de premier recours.

L'Afipa s'interroge et aimerait, dans une démarche constructive de dialogue, avoir des précisions sur la méthodologie utilisée par le magazine 60 millions de consommateurs :

- Quels ont été les critères utilisés pour sélectionner les 132 produits (60 médicaments et 72 compléments alimentaires) parmi les 79 938 références disponibles en pharmacie (ce qui représente 0,165% des produits) ? Pourquoi avoir choisi des médicaments avec sucre alors que leur équivalent sans sucre est disponible ? Ces produits ne seraient être représentatifs de l'ensemble des références et on peut légitimement s'interroger sur la pertinence du chiffre de 10 % de produits considérés comme acceptables par le magazine.
- De plus, la notion de note pour ces produits de santé et de prévention de premier recours nous paraît réductrice et peu pertinente. En effet, comment peut-on évaluer des produits de santé sur une échelle de trois notes illustrées par des icônes comme c'est le cas sur des produits de grande consommation (par exemple les machines à laver). La connaissance du patient (son état de santé, ses autres traitements en cours, son historique médical, son âge) sont des données prises en compte par le pharmacien pour évaluer et recommander la prise ou non de produit de santé et de prévention de premier de recours.

Nous nous étonnons que la démarche adoptée par 60 millions pour évaluer des produits de santé et de prévention de premier recours ne soit plus transparente, alors que pour la plupart des tests de produits de consommation courante, le magazine précise les critères pris en compte, avec un détail des différents éléments qui contribuent à la note.

Nous attirons également l'attention sur de nombreuses erreurs factuelles que comporte ce Hors-Série, qui questionnent sur la rigueur du banc d'essai : à titre d'exemple, la dose de caféine indiquée pour le « Prontadol » est de 50 g au lieu de 50 mg. De même, les auteurs mentionnent les risques d'effets secondaires liés à la présence de pseudoéphédrine pour le recours au médicament « Actifed états

grippaux » en page 46, alors que ce médicament n'en contient pas. Ce ne sont que quelques exemples parmi tant d'autres erreurs factuelles.

Des erreurs similaires figurent également dans la section dédiée aux compléments alimentaires : à titre d'exemple l'échinacée, proscrite dans l'un des articles, car jugée inutile, va être recommandée plus loin, en tisane, pour la même indication !

Nous avons adressé une lettre aux rédactrices en chefs du magazine car nous souhaiterions qu'au minimum un erratum soit publié pour corriger ces erreurs, ainsi que d'autres que nous avons relevées. Ces erreurs auraient notamment pu être évitées par un dialogue avec notre association qui représente les laboratoires pharmaceutiques concernés.

L'Afipa tient à rappeler que l'efficacité et la sécurité de tout médicament de prescription médicale facultative est assurée par l'autorisation de mise sur le marché (AMM) octroyée par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM). Qui plus est, tout au long de leur commercialisation et de façon régulière, les spécialités pharmaceutiques font l'objet d'un suivi de pharmacovigilance sous le contrôle de l'ANSM, qui peut conduire si nécessaire à une réévaluation de l'AMM et à la prise de mesures qui s'imposent comme le retrait d'un produit du marché. **L'affirmation que des spécialités pharmaceutiques n'ont pas fait la preuve de leur efficacité et qu'ils soient encore commercialisés est donc totalement fausse.**

Notre secteur est force de propositions et s'engage pour améliorer la démarche d'information des patients sur les produits de santé et de prévention de premier recours qu'elle représente.

Afin d'optimiser le parcours du patient et de faciliter une prise en charge responsable de sa santé, l'Afipa a formulé récemment quatre axes de propositions (www.afipa.org/colloque). Notamment l'inscription dans le dossier pharmaceutique des dispensations de tous les médicaments de prescription médicale facultative ainsi que des dispositifs médicaux et des compléments alimentaires jugés pertinents par le pharmacien. L'Afipa a également collaboré avec l'ANSM à la création et la mise en place de fiches d'aide à la dispensation pour les vasoconstricteurs par voie orale et le renforcement de l'information des patients via le pharmacien.

Mais encore une fois, aucune mention de ces dispositions ne figure dans le numéro spécial. Elles sont totalement passées sous silence. C'est dommage et regrettable.

En conclusion, ce hors-série, sous couvert d'impartialité, véhicule des informations inexactes. Aussi à l'avenir, l'Afipa espère qu'elle sera interrogée car **le plus important n'est-il pas de donner des informations rigoureuses aux Français pour leur permettre une prise en charge sûre et responsable de leur santé ?**

L'Afipa

